

Lundi, le 2 mai 2016

2016-05-02

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, deux mai deux mille seize (02-05-16) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain (absent)
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Offre d'emploi étudiant ;
- 10° Demande de soumission de gravier ;
- 11° Emploi-Québec ;
- 12° Participation financière demandée dans le cadre du programme Trio Desjardins pour étudiant ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Ponceau près de la propriété située au 1749 Rang 2 ;
- 16° Débroussailleuse ;
- 17° Adoption du premier projet de règlement visant la modification du règlement concernant les PPCMOI ;
- 18° Bancs ;
- 19° Modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 ;
- 20° Voirie ;
- 21° Varia ;
 - 21.1° Proposition d'offre d'achat de l'église ;
 - 21.2° Clôture du terrain de balle ;
 - 21.3° Résolution - Programme TECQ ;
 - 21.4° Infotech - module permis, lien ;
 - 21.5° Sculpture (avant de l'église) ;
 - 21.6° Rencontre à prévoir - futur site pour Parc Industriel.

201605-086

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201605-087

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les procès-verbaux soient adoptés.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201605-088

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201600235 = Petite caisse : timbre, réception	300.00 \$
201600236 = Hydro-Québec : éclairage de rues	149.83 \$
201600237 = Agence des douanes et du revenu : avis de cotisation	225.91 \$
201600238 = CSLE : adhésion 2016-2017	70.00 \$
201600239 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	123.55 \$
201600240 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	90.42 \$
201600241 = Sylvie Berthaud : frais de déplacement	300.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE AVRIL : 53 314.07 \$

TOTAL DES REVENUS DE AVRIL : 12 125.03 \$

201690093 à 97 = Maryse Ducharme : salaire	2 979.95 \$
201690098 à 102 = Dany Guillemette : salaire	2 546.65 \$
201690103 à 107 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 585.90 \$
201690108 = Claude Blain : rémun. des élus pour mai 2016	228.39 \$
201690109 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour mai 2016	228.39 \$
201690110 = Claude Dupont : rémun. des élus pour mai 2016	228.39 \$
201690111 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour mai 2016	228.39 \$
201690112 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour mai 2016	228.39 \$
201690113 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour mai 2016	228.39 \$
201690114 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour mai 2016	692.29 \$
201690115 = William Corriveau : 19 h 40 + 4% - balayage des rues	203.35 \$
201600243 = Michel Larrivée : location du mois d'avril	255.00 \$
201600244 à 248 = Michel Larrivée : conciergerie c. communautaire, école et sacristie	1 710.00 \$
201600249 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
201600250 = Coop Pré-Vert : essence	499.66 \$
201600251 = MRC des Sources : quote-part - 2e versement	14 601.00 \$
201600252 = Régie Sanitaire des Hameaux : quote-part de mai	2 425.00 \$
201600253 = Pelletier et Picard : fil pour camion	57.26 \$
201600254 = Dany Guillemette : bottines de travail	150.00 \$
201600255 = Pierre Therrien : frais de déplacement	43.90 \$
201600256 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	57.60 \$

201600257 = Ville d'Asbestos : ouverture de dossiers - cour municipale	229.95 \$
201600258 = Graymont : granulât calcaire	609.92 \$
201600259 = Entreprises Gilles Pellerin : travaux de pelle	97.73 \$
201600260 = Buropro : infographie	1 339.46 \$
201600261 = Coop Ham-Nord : manche balais, feillard acier, vis érou, boulon, ensemble rateau, balai Black&Decker	50.75 \$
201600262 = Municipalité de St-Georges : service d'inspection	3 535.61 \$
201600263 = Location d'outils Simplex : location balai motorisé	135.80 \$
201600264 = Claude Blain : frais de déplacement	117.44 \$
201600265 = Groupe Environex : analyses des eaux usées	288.07 \$
201600266 = Sylvain Thibodeau : frais de déplacement, repas (formation premiers soins)	76.20 \$
201600267 = Les Fleurons : balance de la cotisation annuelle	43.43 \$
201600268 = Transport Excavation Michel Couture : transport gravier	2 145.23 \$
201600269 = Services mécaniques RSC : fillage, strob oval jaune, coupleur, yellow led oval stt lamp, grommets, valve de sécurité, gauge, ouvrage, silicole à gasket, bar lamp, feu de position rouge, lumière clairance jaune	482.11 \$
201600270 = Atelier Multi-services CDMG : gr shaft 1 1/2, temps	231.65 \$
201600271 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	1 743.36 \$
201600272 = Sidevic : gw-80053 slotted screwdriver, raccord rapide,	74.64 \$
201600273 = Plasma Forme : aile 11 g, aile-dos 11 g, plaque, pan-gratte	280.14 \$
201600274 = Fer & Métaux des Bois-Francis inc. : tube, ouvrage	91.61 \$
201600275 = Saphir Technologie : service professionnels (pour Sylvain - réseau égout)	181.09 \$
201600276 = Agritex : filtres pour niveleuse	373.15 \$
201600277 = Excavation Claude Darveau : transport de gravier	1 302.02 \$
201600278 = Procamestrie : réparation Sterling - moteur	4 220.92 \$
201600279 = Machinerie CH : filtre à huile, filtre à air	92.63 \$
201600280 = Claude Dupont : frais de déplacement	129.60 \$
201600281 = Technologie CDWare : gps pour camions	68.76 \$
201600282 = Valoris : enfouissement et redevances, inscription pour journée sur les matières résiduelles en Estrie	680.38 \$
201600283 = Excavation TF inc. : transport de gravier	328.88 \$
201600284 = Wurth Canada Limited : peinture, protection, nettoyant d'intérieur, colle forte, rost off, nettoyant pour vitres	725.18 \$
201600285 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 873.23 \$
201600286 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	1 150.95 \$
201600287 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	724.88 \$
201600288 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	80.00 \$
201600289 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	1 768.04 \$
201600290 = Mégaburo : lecture de compteur	55.03 \$
201600291 = Les éditions juridiques FD : mise à jour du code municipal (inspecteur)	81.90 \$
201600292 = Graymont : granulât calcaire	304.34 \$
201600293 = Entreprises Gilles Pellerin : travaux de pelle, camion	417.35 \$
201600294 = Sidevic : clé chuck size 2	6.03 \$
201600295 = Centre agricole Wotton : chaudière, huile HY-TRAN	108.85 \$
	<hr/>
	57 589.06 \$

201605-089

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT

201605-090

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche William Corriveau pour faire la tonte de la pelouse et autres travaux pendant la période estivale 2016.

Adoptée

DEMANDE DE SOUMISSION DE GRAVIER

201605-091

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation aux entrepreneurs de la région pour 2000 tonnes de gravier MG20B, 4000 tonnes de gravier MG20B et 6000 tonnes de gravier MG20B. Les soumissions devront être reçues avant 16 h le 6 juin 2016. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 juin 2016 à vingt heures.

Adoptée

DEMANDE DE SOUMISSION POUR ABRASIFS D'HIVER

201605-092

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à envoyer une demande de soumission par invitation pour 1 200 tonnes d'abrasifs d'hiver.

Les soumissions devront être remises au bureau municipal avant 16 h le 6 juin 2016. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 juin à vingt heures.

Adoptée

EMPLOI QUÉBEC

201605-093

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet avec Emploi Québec et accepte par le fait même d'en faire partie.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande au responsable du projet de faire une grille des travaux effectués en indiquant pour quel organisme les travaux auront été effectués.

QUE la directrice générale, Maryse Ducharme soit mandatée pour ce dossier.

QUE chaque organisme déboursa au prorata des heures effectuées la somme demandée pour l'embauche d'une ressource. Le montant à débourser en totalité sera de 1 500 \$.

Adoptée

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME TRIO DESJARDINS POUR
L'EMPLOI**

201605-094

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de participer
financièrement au programme Trio Desjardins pour l'emploi étudiant
pour un montant de 1 000 \$.

Adoptée

**PONCEAU
PRÈS DU 1749 RANG 2**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu une demande pour se
rendre sur le Rang 2 voir un étang artificiel ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1749 Rang 2 craint un
éventuel débordement et demande l'ajout
d'un ponceau ;

201605-095

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QU'après avoir constaté sur les lieux la situation, les membres du
conseil ont conclu que rien ne justifiait l'ajout d'un ponceau tel que
demandé, que le niveau de l'étang semble bien contrôlé et ne cause
actuellement aucun problème.

Adoptée

DEBROUSSAILLEUSE

201605-096

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil autorisent Sylvain Thibodeau, journalier à
faire l'achat d'une débroussailleuse au montant de 729 \$ plus taxes.

Adoptée

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT
LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292
CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE CI APRÈS NOMMÉ PPCMOI POUR Y
INCLURE LE TARIF RELIÉ À UNE DEMANDE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien est régie par le
code municipal du Québec (L.R.Q.,c.-27.1) et la
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,
c.A-19.1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier son règlement concernant les PPCMOI afin d'y inclure un tarif de 1 000 \$ relié à l'étude et au traitement d'une demande ;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut modifier son règlement sur les PPCMOI ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire préalablement soumettre un projet de règlement à la consultation publique conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

201605-097

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QU'un règlement soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule de présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre de : «Règlement modifiant le règlement sur les PPCMOI no 292 concernant la tarification d'une demande.

Article 3 : Tarif d'honoraires et frais applicables pour l'étude d'une demande de PPCMOI

La municipalité désire incorporer à son règlement concernant les demandes de PPCMOI un tarif de 1 000 \$ pour l'étude et le cheminement de la demande en ajoutant cette modification à la suite de l'article 3.4 et apparaissant comme étant l'article 3.4.1 et se lisant comme suit :

Tarif d'une demande de PPCMOI

Le tarif requis pour l'étude d'une demande de PPCMOI est établi à 1 000 \$. Ce tarif peut être modifié par résolution du Conseil municipal sans qu'il soit nécessaire de modifier tout le présent règlement.

Adoptée

**BANCS
SENTIER DES SOURCES**

Un suivi sera fait dans ce dossier à une prochaine assemblée.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 304 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE
9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande aux municipalités de modifier le règlement encadrant la taxe municipale aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1 ;

201605-098

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 304 est remplacé par le suivant :
 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée

BOÎTE À SABLE - CAMION STERLING

CONSIDÉRANT QUE le journalier, Dany Guillemette a fait faire deux soumissions pour l'achat d'une boîte à sable pour le camion Sterling ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions ;

201605-099

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Phil Laroche Équipement inc. au montant de 18 951.63 \$ (plus taxes).

Adoptée

PROPOSITION D'OFFRE D'ACHAT DE L'ÉGLISE

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

CLOTURE DU TERRAIN DE BALLE

Les membres du conseil autorisent les employés de voirie à creuser et à installer des sonotubes pour solidifier les poteaux de la clôture au terrain de balle.

PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

201605-100

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

INFOTECH MODULE PERMIS, LIEN, ROLE EN LIGNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a changé de firme d'évaluateur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire installer un nouveau module "permis" ainsi que les liens nécessaires pour la transmission de données ;

201605-101

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de service d'Infotech pour le module Sygem Permis, la télétransmission à l'évaluateur ainsi que le rôle en ligne.

Adoptée

SCULPTURE (AVANT DE L'ÉGLISE)

Le conseiller, Claude Dupont informe les membres du conseil qu'un projet sera présenté pour ajouter la sculpture d'un marcheur à l'avant de l'Église.

RENCONTRE À PRÉVOIR - FUTUR SITE POUR PARC INDUSTRIEL

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201605-102

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

